

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ SENIORS

## 16 HORAIRES DES RENCONTRES

Tous les matches sont fixés le Dimanche à 15h00 (heure døhiver) et 15h30 (heure døté) sauf match de lever de rideau et demande particulière.

Le club recevant se doit de prévenir le club visiteur du lieu de la rencontre.

# <u>2 6 MODIFICATIONS DATE/HEURE/LIEU</u>

Toute modification de date, déhoraire, et lieu de rencontre doit impérativement faire léobjet de de changement adressée par Footclubs, 8 jours avant la modification pour accord de la Commission.

Sans accord préalable, la rencontre sera donnée match perdu aux 2 équipes.

#### *3 ó LA FEUILLE DE MATCH*

Utilisation obligatoire de la FMI.

#### **46 PARTICIPATION DES JOUEUSES**

Le championnat Départemental Féminin est réservé aux joueuses

#### U18F/U19F/U20F et Sénior F

Les joueuses **U16F/U17F** (nées en 2003 et 2002) peuvent évoluer en catégorie Séniors F sous réserves døun surclassement autorisé par la LBF (demande de surclassement à télécharger sur le site de la LBF et à renvoyer à la LBF pour validation et accord)

Le nombre de joueuses U16F autorisées à participer au championnat Séniors F est limité à 2 Les joueuses U15F (nées en 2004) ne sont pas autorisées à prendre part au championnat Féminin Séniors

Le nombre de joueuses portant un cachet mutation est limité à 6 dont 2 hors-période.

### 56 ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par des arbitres bénévoles, qui doivent être titulaires døune licence pour la saison en cours, løarbitre central est désigné par tirage au sort entre les 2 clubs en présence.

En cas de désignations døarbitres officiels, les frais de déplacements de ces arbitres sont réglés par moitié entre les 2 clubs en présence (selon barème en vigueur).

### **66 DUREE DES RENCONTRES**

2 x 45 minutes.

## **76 TAILLE DU BALLON**

Løemploi du ballon taille n°5 est obligatoire pour la catégorie SENIOR F.

# **86 EQUIPEMENTS**

Les équipes sont tenues de porter les équipements aux couleurs de leur club. Le club visiteur se doit døutiliser un jeu de maillots différent du club recevant.

## 9 ó INTEMPERIES

En cas døarrêté municipal interdisant løutilisation des terrains, le club recevant est dans løbligation døn aviser le District de Football du Morbihan (fiche intempéries).

## 10 óCLASSEMENT

Le championnat Séniors Féminin se déroule se forme de championnat, rencontres aller et retour

Lœ́quipe classée 1 ère à løissue de la saison accède au championnat Ligue PH (sous réserves dœ̂tre en conformité avec les règlements LBF).

## **116RECLAMATIONS**

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif, ainsi que tous les cas non prévus au présent règlement seront examinées par la Commission Sportive du District du Morbihan.

Vous trouverez toutes les informations et documents nécessaires aux compétitions féminines sur le site du District de Football du Morbihan.

La Commission Départementale Féminine